

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 JANVIER 2024 – Séance ouverte à 19h01

L'an deux mil dix vingt-quatre et le trente janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, le 22 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Etaient présents : MM. BESSON C, DIAZ F, DORIS P, GOBBO Y, GRITTI C, JACOLIN S, LEMERCIER J, MASNADA C, MEDAVIT G,

Mmes CHATELAIN ML, DORIS N, MARTIN C, USAL C.

Mme Cécile USAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget Primitif 2023, nous devons prendre une délibération afin de payer des factures d'investissement

Nous pouvons mandater les factures dans la limite d'un quart des crédits inscrits au Budget de 2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ULIS DE VIZILLE

Monsieur le Maire expose aux membres de Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec la ville de Vizille pour 2 élèves domiciliés à St Pierre de Mésage et scolarisés à l'ULIS. La participation financière s'élève à 1 279.08 € par élève.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE - MANDAT AU CDG38

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Une convention est en cours avec le CDG38 afin de bénéficier de leurs contrats négociés. Une nouvelle campagne de consultation est prévue par le CDG38 et la convention doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

LOYER APPARTEMENTS COMMUNAUX

Le Maire informe que l'un des deux appartements communaux se libère au mois de mars et qu'une offre de location doit paraître pour trouver un nouveau locataire.

Compte tenu de l'état du marché local et de la non révision des loyers depuis 2017, il propose de fixer le loyer de l'appartement à 480 € par mois, charges non comprises.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

GAM - CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR L'ACCES AU SERVICE PUBLIC D'EFFICACITE ENERGETIQUE « SPEE COMMUNES »

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la convention « SPEE Communes » afin de pouvoir bénéficier si besoin des tarifs préférentiels dans l'accompagnements des projets pour l'efficacité énergétiques.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DECLASSEMENT TRONÇON DESAFFECTE DE LA VOIE COMMUNALE N°2 DITE "DU GRAND DAVID AU PONT" AU DROIT DE LA PARCELLE N° AB-52

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un tronçon de la Voie Communale n°2 doit être déclassé car désaffecté.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

SEANCE CLOTUREE A 20H12